

Deux employeurs au lieu d'un, un emploi sauvé

En janvier, Plasmor, en difficulté, diminuait le temps de travail de sa comptable. Le groupement d'employeurs Vénétis a complété son activité dans une autre entreprise. Résultat? Zéro chômage.

L'initiative

Licenciée en janvier de la société Plasmor, Marie-Lise Le Bot n'a pas été un seul jour au chômage. Un petit miracle dans cette conjoncture économique difficile ? Surtout une intervention concertée et anticipée entre le fabricant de kayak de Theix, qui ne pouvait plus lui garantir un temps plein, la société Seti, une petite société vannetaise qui cherchait une comptable, et le groupement d'employeurs Vénétis (1).

Fin 2012, en pleine pétrole, avec un chiffre d'affaires en baisse, Dominique Bourçois, PDG de Plasmor, se voit dans l'obligation de « resserrer ses charges de personnel ». Le poste de comptable est notamment menacé : « je n'avais plus les moyens de payer un temps plein. » Le patron informe sa salariée d'une situation qu'elle ne découvre pas vraiment. « J'étais bien placée pour voir passer les chiffres, témoigne Marie-Lise Le Bot, par contre je souhaitais conserver un temps plein. »

Un rassurant CDI

Le chef d'entreprise, adhérent de longue date du groupement d'employeurs, alerte le directeur de Vénétis Franck Delalande. Rapidement, ce dernier fait entrer la société Sėti (Société d'équipement et de tests industriels à Kerniol) dans la boucle. « Notre comptable qui travaillait à temps partagé entre Seti et Isatech m'avait informé qu'Isatech lui proposait un temps plein qu'elle souhaitait prendre », précise le PDG de Seti, Denis Bernhard.

De deux temps partiels, Vénétis a fait un temps plein et embauché Marie-Lise Le Bot en CDI. « On sait bien que le CDI sécurise le salarié, observe Franck Delalande, d'ailleurs sur nos 140 salariés il n'y a que ça. » Mais pour les trois employeurs, l'exemplarité de ce cas unique dans les annales du groupement va



Franck Delalande (à gauche) a mis à profit sa connaissance des besoins des entreprises pour proposer à Marie-Lise Le Bot de travailler deux jours chez Seti (Denis Bernhard, 2^e à gauche) en conservant trois jours chez Plasmor. Elle travaille depuis 18 ans avec Dominique Bourçois.

au-delà de la sauvegarde de cet emploi.

Une réponse à la flexibilité

Pour Franck Delalande, « la solidarité entre employeurs est possible. Elle permet de maintenir la compétence au sein de l'entreprise en difficulté tout en en faisant bénéficier une autre. L'emploi évolue sans disparaître. »

Dominique Bourçois dit avoir redéfini le poste de sa comptable « pour

ne l'utiliser que dans sa compétence forte. Cet effort d'organisation est payant et permet de conserver une relation de confiance avec le salarié qui ne subit pas un temps partiel non désiré ».

Denis Bernhard, lui, a trouvé une employée « à temps partiel pour un poste que j'aurais sans doute eu du mal à pourvoir ou avec une personne qui ne serait pas restée. » « C'est de cette souplesse dont nos petites entreprises ont besoin »,

assure le PDG de Plasmor.

Franck Delalande y voit un élément de réponse à la fameuse flexi-sécurité : flexibilité pour l'employeur, sécurité pour le salarié. Marie-Lise Le Bot passe deux jours chez Seti, trois jours chez Plasmor. Et ne se plaint pas de son sort.

Denis RIO U.

(1) 140 salariés, 280 employeurs adhérents.